



Légende

- Limites de zones
- Noms des zones
- Bâti
- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- Element remarquable identifié au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Zone inondable identifiée au titre de l'article R.151-31 b du code de l'urbanisme
- 11 Pipelines hydrocarbures

Liste des emplacements réservés

N°	Objectif	Zone concernée	Bénéficiaire	Surface (en ares)
1	Aménagement hydraulique pour lutter contre les coulées d'eaux boueuses	Aa	Commune	30
2	Aménagement hydraulique pour lutter contre les coulées d'eaux boueuses	Ac et Aa	Commune	40
3	Aménagement hydraulique pour lutter contre les coulées d'eaux boueuses	Aa	Commune	13

PLUI

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal -

SIVOM de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

PLAN DE REGLEMENT

COMMUNE D'UHLWILLER - PLAN 3/3

Echelle au 1/2000ème

REVISION DU PLUI

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du comité directeur du 19 septembre 2016



La Président,
Philippe SPICHT

A Schweighouse-sur-Moder,
le 20 septembre 2016

TOPOS

ATIP

Association pour le Développement de l'Urbanisme Intercommunal

02720 00000